

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT – NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : 16-22119

Demande d'élaboration d'une norme CSA portant sur les usines de traitement des eaux usées afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public rédigé à l'intention des fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat visant la fourniture d'un bien, d'un service ou de travaux de construction, afin que les autres fournisseurs puissent manifester leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans l'avis, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition de la demande

En vertu du projet d'infrastructure publique de base résiliente aux changements climatiques, le programme Réglementation du bâtiment axée sur l'accès au marché (RBAM) du Conseil national de recherches du Canada demande que les codes modèles nationaux et les normes auxquelles ils renvoient soient mis à jour afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Une nouvelle norme sera élaborée en vertu du présent contrat et prescrira des mesures d'adaptation aux changements climatiques visant les usines de traitement des eaux usées, plus précisément à l'égard de la déviation en cas de débit élevé, de l'érosion, de l'ajustement selon l'environnement, du retour d'eau et de la détérioration des matériaux. La norme sera publiée par son propriétaire, l'Association canadienne de normalisation (CSA), un organisme d'élaboration de normes sans but lucratif.

Le projet d'infrastructure publique de base résiliente aux changements climatiques a pour objectif d'intégrer la résilience aux changements climatique à des guides de conception, à des codes et à des documents connexes, lesquels seront la base des projets de construction d'infrastructure et des travaux de rénovation futurs au Canada. Pour ce faire, il faudrait notamment préparer les modifications proposées aux codes modèles nationaux du bâtiment, de l'énergie, de prévention des incendies et de la plomberie, ainsi que les documents d'orientation connexes mis à jour. Les provinces et les territoires pourraient adopter les modules de modifications proposées en 2020.

Dans le cadre du présent contrat, nous souhaitons conclure une entente avec la CSA en vue de l'élaboration d'une norme sur les usines de traitement des eaux usées dont l'objectif premier serait d'appuyer les sections liées à l'adaptation aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes au moyen d'un processus fondé sur le consensus établi par le Conseil canadien des normes. L'élaboration de la norme de la CSA sera effectuée en parallèle et en harmonie avec les travaux en cours au CNRC en vue de la mise à jour des codes modèles nationaux du CNRC.

Le CNRC demande, en vertu des livrables du présent marché, que la CSA

1. crée un comité technique (CT) sur la conception et la construction des usines de traitement des eaux usées;
2. publie l'avis d'intention de la norme;
3. prépare un livre blanc sur l'adaptation aux changements climatiques des usines de traitement des eaux usées (CSA et consultant externe);

4. organise une première rencontre du CT pour en établir le mandat et confirmer la portée de la norme;
5. élabore la première ébauche de la norme CSA S900.X, Climate Change Adaptation for Waste water Treatment Plants (Adaptation aux changements climatiques des usines de traitement des eaux usées) (CSA et consultant externe);
6. anime les rencontres du CT;
7. prépare l'ébauche complète des lignes directrices;
8. tient un examen public et une consultation du CT, assure la révision et la publication de la première édition de la norme CSA S900.X;
9. veille à la traduction française du document; et
10. prépare une analyse coûts-bénéfices et une analyse des répercussions afin d'appuyer les propositions.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est en mesure de satisfaire aux exigences suivantes :

- l'association ou l'entreprise est un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes;
- le fournisseur est en mesure d'obtenir les droits de propriété intellectuelle de la nouvelle norme sur les usines de traitement des eaux usées de la CSA;
- le fournisseur possède une expérience considérable (au moins dix ans) dans la gestion et l'élaboration de codes et de normes réalisés par des comités techniques reconnus et équilibrés;
- le fournisseur peut démontrer sa capacité à interagir avec un vaste éventail d'organismes de l'industrie et de réglementation relativement à des questions techniques relevant de la gestion des eaux usées; et
- le fournisseur peut démontrer qu'il travaille depuis au moins dix ans à l'élaboration de codes en collaboration avec le Centre canadien des codes du Conseil national de recherches du Canada.

4. Applicabilité des accords commerciaux applicables à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s) :

- Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le **Groupe CSA** (anciennement l'**Association canadienne de normalisation, CSA**) est un organisme sans but lucratif d'élaboration de normes qui élabore des normes dans 57 domaines. Le Groupe CSA publie des normes en formats imprimé et électronique, et offre des cours de formation et des services de consultation. Il se compose de représentants de l'industrie, des gouvernements et de groupes de consommateurs.

La CSA a été officiellement créée en 1919 sous le nom de Canadian Engineering Standards Association (CESA), une association à charte fédérale dont le mandat était d'élaborer des normes. La CSA est accréditée par le Conseil canadien des normes, une société d'État dont la mission est de promouvoir une normalisation canadienne efficiente et efficace. Cette accréditation assure que la CSA détient les compétences nécessaires pour réaliser des fonctions d'élaboration des normes et de certification, en se fondant sur des critères et procédures reconnus à l'échelle internationale.

La CSA a tenu des consultations avec des intervenants clés pendant plus d'un an, en matière de gestion d'installations d'eaux usées, s'est procuré des fonds auprès de partenariats auxquels s'ajoutera la contribution du CNRC, et a soumis un avis d'intention au Conseil canadien des normes (CCN) concernant ce champ d'intérêt. Il est prévu que la CSA travaillera dans le cadre du processus d'élaboration des normes défini par le CCN. Par le passé, le Groupe a collaboré avec le CNRC à l'élaboration de normes qui étaient complémentaires aux codes nationaux de construction du CNRC ou s'appuyaient sur des recherches du CNRC.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception au Règlement sur les marchés de l'État invoquée pour justifier le recours à un fournisseur unique pour ce marché est celle de l'alinéa 6d), « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Titre de propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de la norme sur les eaux usées, une fois cette dernière élaborée, sera détenue par l'Association canadienne de normalisation. Tous les travaux entrepris en vertu du présent marché le sont uniquement aux fins de la mise à jour de la norme de la CSA pour tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des modifications apportées aux codes nationaux de construction.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée de deux ans à compter du 20 décembre 2016. La date d'achèvement est prévue pour le 1^{er} novembre 2018.

9. Estimation des coûts du contrat proposé

La valeur du contrat est établie à une limite maximale de 200 000 \$ CA (TVH comprise).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Dwayne Torrey, ing.
Directeur, Normes de construction et d'infrastructure
Groupe CSA
178, boul. Rexdale, Toronto (Ontario) M9W 1R3
Tél. : 416-747-2746
Courriel : dwayne.torrey@csagroup.org

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom est indiqué dans le présent avis, au plus tard à la date de clôture aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'à la date et l'heure de clôture suivantes : le 20 décembre 2016 à 14 h (HNE).

13. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Agente de négociation des contrats du CNRC : Melody Ellis
Conseil national de recherches du Canada
Édifice M-22, 1200, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario)
Téléphone : 613-993-4461